

LA DIRECCTE D'ÎLE-DE-FRANCE VOUS ACCOMPAGNE DANS LES MUTATIONS ÉCONOMIQUES



En tant qu'interlocutrice privilégiée des acteurs socio-économiques, la Direccte accompagne les entreprises confrontées à des mutations économiques, afin de :

- sauvegarder l'emploi,
- sécuriser les parcours professionnels,
- faciliter les investissements,
- soutenir les projets de développement.

Après du Préfet de région, la Direccte regroupe les services du Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social et du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique.

VOS CONTACTS

Direction régionale

21, rue Madeleine Vionnet 93300 Aubervilliers
Tél. : 01 70 96 13 00 • Fax : 01 70 96 17 04

Les unités territoriales vous accompagnent au quotidien dans vos démarches relatives au travail et au dialogue social, à l'emploi et à la formation, et dans vos projets d'innovation et de développement.

Unité territoriale 75

21, rue Madeleine Vionnet
93300 Aubervilliers
Tél. : 01 70 96 20 00
Adresse postale :
35, rue de la gare - CS 60003
75144 Paris cedex 19
idf-ut75.direction@direccte.gouv.fr

Unité territoriale 77

Cité Administrative
20, quai H. Rossignol
77011 Melun Cedex
Tél. : 01 64 41 28 59
idf-ut77.direction@direccte.gouv.fr

Unité territoriale 78

Immeuble la Diagonale
34, avenue du Centre
78182 Saint-Quentin-
en-Yvelines Cedex
Tél. : 01 61 37 10 00
idf-ut78@direccte.gouv.fr

Unité territoriale 91

Immeuble l'Européen -
98 allée des Champs Elysées
Courcouronnes - CS 30491
91042 Evry Cedex
Tél. : 01 78 05 41 00
idf-ut91.direction@direccte.gouv.fr

Unité territoriale 92

13, rue de Lens
92022 Nanterre Cedex
Tél. : 01 47 86 41 89
idf-ut92.homologation-pse
@direccte.gouv.fr

Unité territoriale 93

1, avenue Youri Gagarine
93016 Bobigny Cedex
Tél. : 01 41 60 53 00
idf-ut93.direction@direccte.gouv.fr

Unité territoriale 94

Immeuble le Pascal - Hall B
Av. du Général de Gaulle
CS 90043 - 94046 Créteil
Cedex
Tél. : 01 49 56 28 00
idf-ut94.direction@direccte.gouv.fr

Unité territoriale 95

Immeuble Atrium
3, bd de l'Oise
95014 Cergy-Pontoise Cedex
Tél. : 01 34 35 49 49
idf-ut95.ame@direccte.gouv.fr

Correspondants PME

Pour vous informer sur l'ensemble des dispositifs de développement économique, pour faciliter vos relations avec l'ensemble des administrations, retrouvez les coordonnées de votre correspondant sur idf.direccte.gouv.fr

Retrouvez tous les dispositifs
d'accompagnement des entreprises franciliennes
sur idf.direccte.gouv.fr

Direccte Direction régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation
du travail et de l'emploi
ÎLE-DE-FRANCE



ENTREPRISES

LA DIRECCTE D'ÎLE-DE-FRANCE VOUS ACCOMPAGNE DANS LES MUTATIONS ÉCONOMIQUES

Direction régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi



Service communication de la Direccte d'Île-de-France, Avril 2015. Création graphique Renaud Sauteret



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

INNOVER OU VOUS DÉVELOPPER ?



La Direccte vous accompagne dans vos projets à moyen et long termes.

→ Référent unique à l'investissement

Pour les projets d'investissements créateurs d'emploi de plus de 3 M€

Appui transversal sur l'ensemble des relations avec les pouvoirs publics concernés par un projet d'implantation.

→ Suivi et plans filières

Pour les PME et établissements de taille intermédiaire (ETI) des secteurs numérique, automobile, aéronautique, éco-activités et alimentaire

Réflexion stratégique et projets de développements collectifs. Large offre de prestations pour les PME des filières contenus numériques, optique et systèmes complexes, éco-activités, industries mécaniques, santé et biotechnologies.

→ Suivi des entreprises stratégiques

Pour les établissements de taille intermédiaire (ETI) et PME à fort potentiel de croissance

Référent unique pour accompagner l'entreprise dans ses projets ou difficultés et pour mobiliser les moyens de l'Etat et de ses partenaires.

Contact : dirdeccte-idf.deci@dirdeccte.gouv.fr

ANTICIPER OU SURMONTER DES MUTATIONS ÉCONOMIQUES ?

La Direccte vous appuie dans votre processus d'adaptation au contexte économique de la filière.

→ Soutien à la gestion des ressources humaines et des compétences

Pour les PME, les secteurs ou les territoires

Cofinancement possible des démarches de gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC) afin de sécuriser les parcours des salariés et de conforter la gestion RH face aux enjeux sociaux, économiques ou territoriaux.

→ Aide à la formation

Pour les PME

Aide, complémentaire au financement de l'Opca, pour des formations en contrepartie du maintien dans l'emploi des salariés ou de leur reclassement.

→ Aide à la mobilité interentreprises

Pour les TPE et PME

Appui et services RH pour faciliter le changement d'employeur par des salariés.

Contact : **Dirdeccte - Unité territoriale de votre département**



SURMONTER DE FORTES DIFFICULTÉS ?



La Direccte vous aide à faire face à une situation menaçant la survie de l'entreprise.

→ Commissaire au redressement productif

Pour toutes les entreprises

Examen de la situation d'une entreprise pour proposer des pistes d'accompagnement. En totale confidentialité.

Contact : dirdeccte-idf.deci@dirdeccte.gouv.fr

→ Activité partielle

Pour toutes les entreprises

Indemnisation en cas de réduction temporaire et conjoncturelle du temps de travail des salariés.

L'employeur verse aux salariés une indemnité horaire représentant 70% du salaire brut.

En contrepartie de mesures d'accompagnement, il reçoit de l'Etat une allocation spécifique d'activité partielle de 7,74 € / heure (moins de 250 salariés) ou 7,23 € (250 salariés et plus).

→ Accompagnement à la gestion des ressources humaines

Pour les entreprises confrontées à des mutations économiques

Aide à la reconversion ou au reclassement des salariés en interne ou en externe. Diagnostic collectif d'employabilité et de transfert de compétences, prestation individuelle d'orientation et de conseil professionnels.

→ Appui au dialogue social en matière d'emploi

Pour toutes les entreprises

Accompagnement dans le dialogue social en matière d'emploi, information sur la réglementation des plans de sauvegarde de l'emploi (PSE).

Contact : **Dirdeccte - Unité territoriale de votre département**